

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-55

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LOIRE-ATLANTIQUE

L'an 2023, le 03 juillet à 18H30, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 26/06/2023 en SALLE PANORAMIQUE - HIPPODROME DE LA LOIRE - CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLÉ, Maire.

Etaient présents :

Daniel GUILLÉ, Thierry GADAIS, Franck CLOUET, Katell RABY, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Didier PROUX, Solène LAUNAY, Bruno FOUCHARD, Stéphanie MELOT, Guinard MARNE, Pascal PHILIPPE, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Karine DESVARD, Benoit LONGEON, Anaïk FOURDILIS, Didier CHAUVIERE, Philippe MIKO

Etaient excusés avec procuration :

Pascale CORMERAIS À Emilie CHAPALAIN
Lydie RETAILLEAU À Didier CHAUVIERE
Yves-Marie DELANOE À Stéphanie MELOT
Alexia ROUSSEAU À Franck CLOUET
André LANCIEN À Daniel GUILLÉ
Patrice DRAIGNAUD À Thierry GADAIS

Etaient absents :

Aude JOUSSE, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ

Désignation d'un secrétaire de séance : Thierry GADAIS a été désigné secrétaire de séance,

Rapporteur : **Thierry GADAIS**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

EXPOSÉ

L'Adjoint au maire présente au Conseil municipal le rapport d'activités de l'Etablissement Public Foncier de Loire-Atlantique.

Les missions de l'Etablissement Public Foncier de Loire-Atlantique sont :

- Assurer une veille foncière sur un ou des secteurs stratégiques définis avec la collectivité
- Intervenir avant l'acte d'achat, afin de négocier le foncier en lieu et place de la collectivité
- Acheter des terrains, bâtis ou non, à la demande et pour le compte des collectivités membres et en assurer le portage pendant plusieurs années
- Rétrocéder le foncier à la collectivité ou au tiers aménageur désigné par la collectivité, à la fin de la période de portage ou en anticipation si le projet d'aménagement est mûr

Sur l'année 2022 :

- 94 acquisitions réalisées, 50% de plus que l'année précédente

Lien pour téléchargement Rapport d'activités de l'Etablissement Public Foncier de Loire-Atlantique

<https://www.calameo.com/books/0066016325245d92cf786>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités de l'Etablissement Public Foncier de Loire-Atlantique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-214400459-20230703-2023D55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

Affichage : 06/07/2023

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération adoptée par 22 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3.

Le Maire
Daniel GUILLÉ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus